

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réalisation de forages sur les communes de Sarrola Carcopino et Tavaco

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ORLANDI Michèle - Directrice Générale Adjointe Pole Technique

RCS / SIRET

2 4 2 0 1 0 0 5 6 0 0 0 7 3

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Code de l'environnement - Annexe R122-2 Rubrique 27a	Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation de plusieurs forages destinés à l'alimentation en eau potable sur les communes de Sarrola Carcopino, Tavaco et Valle di Mezzana.

Il est prévu de réaliser 2 ou 3 forages avant l'été 2018 (1 à Sarrola Carcopino et 1 ou 2 à Tavaco)

Les autres forages seront réalisés ultérieurement (2019) en fonction de la production obtenue sur les premiers.

4.2 Objectifs du projet

Renforcer les ressources en eau potable en période estivale et éviter le transport d'eau par camion citerne comme ce fut le cas en 2017

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Amené du matériel de forage (camion 4x4 de 15 tonnes). Installation et réalisation des forages suivant les règles d'hygiène et de sécurité vis à vis du personnel et de l'environnement.

L'accès se fait par une piste de 2,80m de largeur. Cet accès est existant pour les 3 sites envisagés en 2018.

Descriptif de l'opération de forage :

1 Amené de la foreuse sur site (camion 4x4 de 15 tonnes)

2 Réalisation du forage

3 Nettoyage du forage à l'air lift

4 Réalisation des essais de pompage si le forage est productif : mise en place d'une pompe et d'une sonde dans le forage.

Pompage à 3 débits différents pendant 1 heure en mesurant de rabattement du niveau d'eau. Définition du débit de pompage optimal par l'hydrogéologue. Pompage à ce débit pendant 72h.

Si le forage n'est pas productif, rebouchage du forage (norme NF X10-999 d'avril 2007).

5 Prélèvement d'eau pour réaliser l'analyse de première adduction.

6 Equipement du forage et raccordement au réseau d'eau potable

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pompage de l'eau pour alimenter les réservoirs d'eau potable.

Accès journalier pour vérifier le bon fonctionnement en attendant l'installation d'un système de télégestion. Ensuite, visite de contrôle hebdomadaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration loi sur l'eau Rubrique 1.1.1.0 : Forage y compris les essais de pompage de puits non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche, en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.

Procédure de protection de la ressource : art L 1321-1 du code de la santé publique

Autorisation d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine : art L 1321-7 et R 1321-6 du code de la santé publique

Autorisation de prélèvement : Art L 215-13 du code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage	80 à 100 m
Diamètre du forage	225 mm

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Avant l'été 2018

Sarrola Carcopino - Parcelle D572

Tavaco - Parcelles A22 et A152

en 2019 :

Sarrola Carcopino - Parcelle D622

Valle di Mezzana - Parcelle A64

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Sarrola Carcopino - Parcelle D 572 : lat 42°1'22.07"N - long 8°50'30.7"E

Tavaco - Parcelle A22 : Lat 42°1'51.92"N - Long 8°50'26.73"E

Tavaco - Parcelle A152 : Lat 42°2'7.18"N - Long 8°54'4.15"E

Sarrola Carcopino - Parcelle D622 : Lat 42°1'51.92"N - long 8°50'26.73"E

Valle di Mezzana - Parcelle A64 : Lat 42°1'46.64"N - 8°49'26.48"E

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type 1 (n°94003 1089) pour le forage sur la commune de Tavaco (Parcelle A22)
En zone de montagne ?	☒	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Aquifère de fissures - Débit défini après les essais de pompage. En général, de l'ordre de 1 à 3 m ³ /h
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Prélèvement d'eau pour l'alimentation dans les fissures pouvant jouer un rôle hydraulique et uniquement l'aquifère de fissure, pas la nappe d'accompagnement du ruisseau. Une cimentation annulaire de la partie haute du forage est prévue pour éviter l'interconnexion entre les deux systèmes.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux extraits lors de la réalisation du forage (environ 3 m ³ pour un forage de 100 m de profondeur). Le granite extrait reste sur le terrain.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Utilisation de l'eau présente dans le sous sol pour l'alimentation en eau potable
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Accès avec un camion de 15 tonnes pour la réalisation du forage Accès en véhicule léger journalier ou hebdomadaire (si le site équipé en télégestion) pendant la phase exploitation du forage pour contrôler le bon fonctionnement
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Bruit de la foreuse pendant la réalisation des travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Pendant la réalisation du forage
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Poussière de roches broyées
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Eau rejetée en surface pendant les essais de pompage
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☒	☐	Si le forage est productif, il sera protégé. La CAPA devra acquérir le périmètre de protection immédiat et les activités seront réglementées dans le périmètre de protection rapproché

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Rebouchage du forage si ce dernier est improductif

Humidification pour limiter l'émission de poussières

Evacuation des eaux produites pendant les essais de pompage dans un talweg qui ne génère pas de perturbation au voisinage ou à l'essai lui même (réalimentation du forage)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispensé en raison du faible impact sur l'environnement (poussières lors de la réalisation et rejet d'eau propre lors des essais de pompage)

L'ouvrage est soumis à déclaration loi sur l'eau

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de déclaration loi sur l'eau

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Ajaccio

le, 26 avl 2018

Signature

Par Délégation du Président
Arrêté n° 2018/096 du 22/01/2018
ORLANDI Michèle
Directrice générale adjointe
pôle technique

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien



**Eléments d'information préalables nécessaires en vue de la
réalisation de forages**

DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX SOUTERRAINS

CL0239/03/2018

21 mars 2018

Bureau d'Etudes des Sciences de la Terre
Jean-Joseph Ferracci Ceccaldi

Domaine de Venturi – A Castagnola – 20167 Alata

① 04.95.52.12.26 - Fax 09.74.44.28.46 - email ferracci-ceccaldi@best2a.com - www.best2a.com
Siret 40062410200036



1. PREAMBULE	3
2. IDENTIFICATION ET COORDONNEES DU MAITRE D'OUVRAGE.....	3
3. ENTREPRISE CHARGEE DES TRAVAUX.....	3
4. LOCALISATION DES PROJETS DE FORAGES.....	3
4.1 Tavacu	4
4.2 Sarrula Carcupinu	5
4.3 Sarrula Carcupinu (Bergerie).....	6
4.4 Tavacu	7
4.5 Valle di Mezzana.....	8
4.6 Rappel des codes et réglementations	9
4.7 Réalisation-Caractéristiques des projets des forages.....	9
4.7.1 Date de début des travaux	9
4.7.2 Profondeur prévue	9
4.7.3 Géologie, hydrogéologie.....	9
4.7.4 Technique de foration.....	10
4.7.5 Tubage.....	10
4.7.6 Cimentation	10
4.7.7 Rejet des eaux pompées	10
4.8 Informations sur le projet de prélèvement.....	10
4.8.1 Débits escomptés à la foration (air lift).....	10
4.8.2 Débit d'exploitation.....	10
4.8.3 Pompage d'essai	10
4.8.4 Caractéristiques du pompage	11
4.8.5 Technique de comblement des forages non équipés.....	11
4.9 Etude Hydrogéologique et incidence.	11
5. ANNEXES	12

Attestation Assurance Responsabilité Civile Professionnelle



1. PREAMBULE

Ce dossier constitue la déclaration préalable au titre du Code Minier, à la recherche, l'exploitation et l'usage de l'eau souterraine à adresser **AVANT les travaux** au Guichet unique de l'Eau.

Direction **D**épartementale des **T**erritoires et de la **M**er
Terre-plein de la gare
20302 Ajaccio cedex 9

tél. 04.95.29.09.09

Cette déclaration permettra la saisie de l'ouvrage dans la Banque de Données du Sous-Sol (BSS).

2. IDENTIFICATION ET COORDONNEES DU MAITRE D'OUVRAGE

Communauté d'**A**gglomération du **P**ays **A**jaccien
Pôle Proximité – Direction de l'Eau
Espace Alban Bât G et H
18, rue Antoine Sollacaro
20000 Ajaccio
☎. 04.95.52.95.00

3. ENTREPRISE CHARGEE DES TRAVAUX

Pas encore retenue

4. LOCALISATION DES PROJETS DE FORAGES

Il s'agira d'une implantation de forages dans le but d'Alimentation en Eau Potable des villages de Sarrula Carcupinu, Valle di Mezzana, et Tavacu.

Dans un premier temps, seuls deux forages seront réalisés. En fonction des résultats, la CAPA envisagera d'autres recherches et forages.





4.1 Tavacu

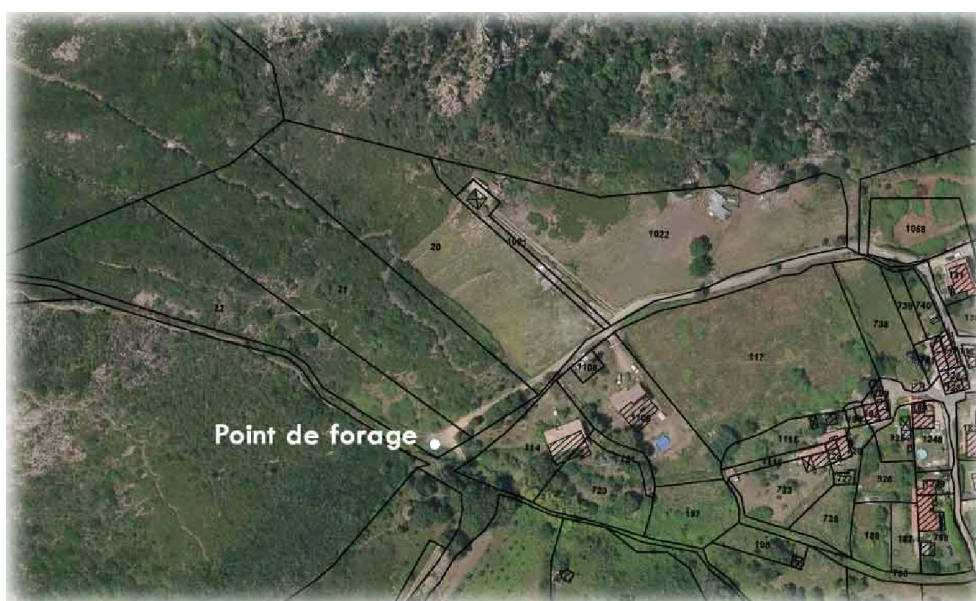
Référence cadastrale : Le forage se trouvera sur la parcelle n°22 section A feuille 1

Projet de forage :

Coordonnées : Lat # 42°2'9.33"N
 Long # 8°53'43.64E
 Z # 481 m

Coordonnées Lambert IV : X # 542.768
 Y # 4192.
 Z # 481

Coordonnées Lambert II Etendue : X # 1144.222
 Y # 1692.798
 Z # 481 m



Nous avons positionné sur la photo aérienne ci-dessus l'éventuel forage.

Ces coordonnées sont bien entendu approximatives car le forage qui sera réalisé n'est pas encore implanté. Les coordonnées définitives et exactes seront communiquées dans le rapport de fin de travaux.



4.2 Sarrula Carcupinu

Référence cadastrale : Le forage se trouvera sur la parcelle n°572 section D feuille 8

Projet de forage :

Coordonnées : Lat # 42°1'22.07"N
Long # 8°50'30.7E
Z # 317 m

Coordonnées Lambert IV : X # 538.459
Y # 4190.586
Z # 317

Coordonnées Lambert II Etendue : X # 1139.911
Y # 1690.981
Z # 317 m



Nous avons positionné sur la photo aérienne ci-dessus l'éventuel forage.

Ces coordonnées sont bien entendu approximatives car le forage qui sera réalisé n'est pas encore implanté. Les coordonnées définitives et exactes seront communiquées dans le rapport de fin de travaux.



D'autres forages pourraient être réalisés en fonction des résultats obtenus avec ces deux premières tentatives sur Tavacu et Sarrula Carcupinu. Ces autres forages se trouveraient aussi sur les communes de Tavacu, Sarrula Carcupinu et Valle di Mezzana.

4.3 Sarrula Carcupinu (Bergerie)

Référence cadastrale : Le forage se trouvera sur la parcelle n°622 section D feuille 8

Projet de forage :

Coordonnées : Lat # 42°1'51.92"N
 Long # 8°50'26.73E
 Z # 548 m

Coordonnées Lambert IV : X # 538.299
 Y # 4191.492
 Z # 548 m

Coordonnées Lambert II Etendue : X # 1139.744
 Y # 1691.889
 Z # 548 m



Nous avons positionné sur la photo aérienne ci-dessus l'éventuel forage.



Ces coordonnées sont bien entendu approximatives car le forage qui sera réalisé n'est pas encore implanté. Les coordonnées définitives et exactes seront communiquées dans le rapport de fin de travaux.

4.4 Tavacu

Référence cadastrale : Le forage se trouvera sur la parcelle n°152 section A feuille 3

Projet de forage :

Coordonnées : Lat # 42°2'7.18"N
 Long # 8°54'4.15E
 Z # 428 m

Coordonnées Lambert IV : X # 543.248
 Y # 4192.344
 Z # 428 m

Coordonnées Lambert II Etendue : X # 1144.704
 Y # 1692.776
 Z # 428 m



Nous avons positionné sur la photo aérienne ci-dessus l'éventuel forage.



Ces coordonnées sont bien entendu approximatives car le forage qui sera réalisé n'est pas encore implanté. Les coordonnées définitives et exactes seront communiquées dans le rapport de fin de travaux.

4.5 Valle di Mezzana

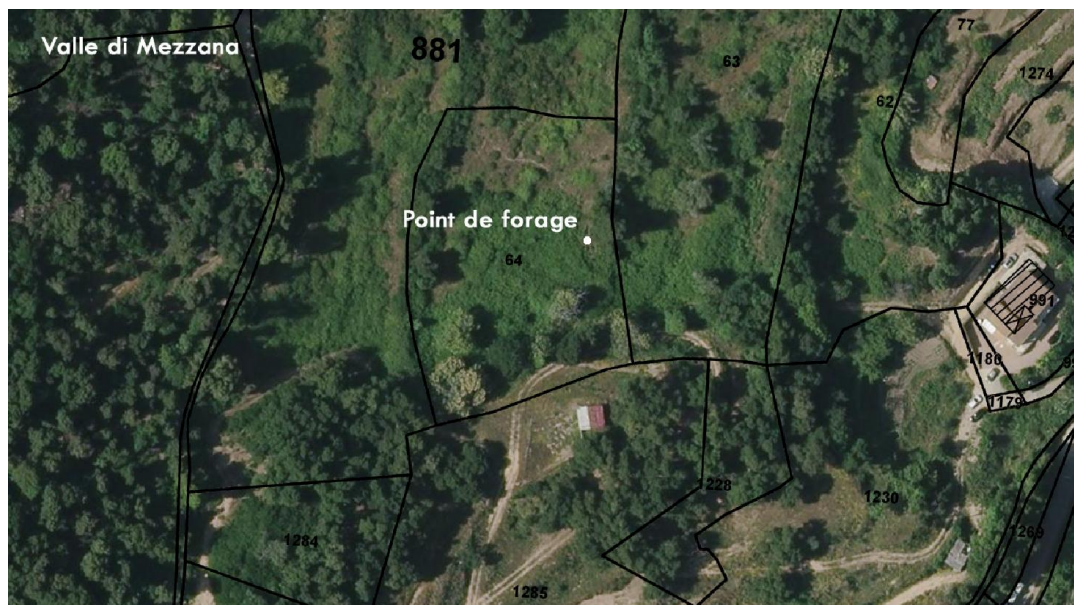
Référence cadastrale : Le forage se trouvera sur la parcelle n°64 section A feuille 1

Projet de forage :

Coordonnées : Lat # 42°1'46.64"N
 Long # 8°49'26.48E
 Z # 442 m

Coordonnées Lambert IV : X # 536.931
 Y # 4191.214
 Z # 442 m

Coordonnées Lambert II Etendue : X # 1138.373
 Y # 1691.600
 Z # 442 m



Nous avons positionné sur la photo aérienne ci-dessus l'éventuel forage.



Ces coordonnées sont bien entendu approximatives car le forage qui sera réalisé n'est pas encore implanté. Les coordonnées définitives et exactes seront communiquées dans le rapport de fin de travaux.

4.6 Rappel des codes et réglementations

- ◆ Le projet entre dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement, rubrique 1.1.1.0 (*"Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau"*) de l'article R 214-1 du code de l'environnement.
- ◆ Au titre du Code Minier : Déclaration
- ◆ Au titre de l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application des articles R.211-1 à 9 du code de l'environnement et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du même code.
- ◆ Au titre du Code de la Santé Publique : Autorisation, lorsque l'eau prélevée par une personne publique ou privée dans le milieu naturel est destinée à la consommation humaine d'une collectivité, à l'usage d'un tiers ou d'une entreprise agroalimentaire.
- ◆ Norme AFNOR NF X10-10-999 d'avril 2007 "Réalisation, suivi et abandon d'ouvrage de captage ou de surveillance des eaux souterraines réalisés par forage".

4.7 Réalisation-Caractéristiques des projets des forages

4.7.1 Date de début des travaux

Avril – juin 2018 pour les 2 premiers forages

4.7.2 Profondeur prévue

environ 100 m

4.7.3 Géologie, hydrogéologie

Aquifère de fissures. Nous nous trouvons dans un contexte de roches plutoniques (granodiorites, monzogranites).





4.7.4 Technique de foration

Marteau fond de trou, technique adaptée aux terrains durs type granitoïde avec tubage à l'avancement dans les zones meubles. Ou technique de foration de type ODEX avec tubage 225 mm à l'avancement

4.7.5 Tubage

165 mm (hauteur hors sol de 0,5 m minimum).

Puits équipé d'un tubage PVC 125/140 mm dans les parties non aquifères et de tubes crépinés au niveau des venues d'eau 125/140 mm

4.7.6 Cimentation

Une cimentation sous pression sera faite pour cimenter l'espace entre les tubes PVC et le terrain naturel afin d'isoler les venues d'eau superficielles et ceci sur une profondeur minimale de 5 m. Cette profondeur pourra aller jusqu'à 10, voire 15 m ou plus.

Il sera installé une margelle en béton d'environ 4 m² minimum autour du forage sur une hauteur hors sol de 0,3 m avec pente vers l'extérieur.

4.7.7 Rejet des eaux pompées

Les eaux pompées seront rejetées dans le milieu naturel à une cinquantaine de mètres, voire plus.

4.8 Informations sur le projet de prélèvement

L'eau de prélèvement sera destinée à l'utilisation en eau potable des villages de Tavacu, Sarrula Carcupinu et Valle di Mezzana.

4.8.1 Débits escomptés à la foration (air lift)

Cette information ne peut être fournie qu'après foration

4.8.2 Débit d'exploitation

Cette information ne peut être fournie qu'après foration.

4.8.3 Pompage d'essai

Les modalités des pompages seront ceux pratiqués habituellement pour l'alimentation des collectivités avec un essai de puits comprenant 3, voire 4 pompages avec des paliers de débits croissants d'une heure séparés d'un arrêt d'une heure et d'une pompage de longue durée d'une durée de 72 heures avec une remontée de 24 heures. Les débits des essais dépendront des résultats obtenus lors de la foration. Les résultats des pompages d'essais figureront dans le rapport de fin de travaux.





4.8.4 Caractéristiques du pompage

Ces caractéristiques ne peuvent être définies qu'après foration et estimation du débit instantané à la foration.

Le but principal des pompages d'essai longue durée est de déterminer les caractéristiques hydrodynamiques de l'aquifère : transmissivité, éventuellement coefficient d'emménagement et le débit optimal de l'ouvrage, compte tenu de ses caractéristiques et de celles de l'aquifère.

Ce pompage durera 72 heures avec une remontée de 12 heures, voire moins.

4.8.5 Technique de comblement des forages non équipés

En cas de résultats négatifs, non-conforme aux besoins sollicités par le maître d'ouvrage (CAPA), les forages seront comblés par des techniques appropriées permettant de garantir l'absence de transfert de pollution (Norme NF X10-999 d'août 2014).

4.9 Etude Hydrogéologique et incidence.

Les futurs ouvrages de captage (forages) seront implantés dans un contexte de roches plutoniques.

Il n'existe aucune source de pollution potentielle si ce n'est le forage qui pourrait être implanté en la commune de Sarula Carcupinu où existe une bergerie (parcelle n°622 section D8).

Jean-Joseph Ferracci Ceccaldi
Ing. Hydrogéologue
Bureau d'Etudes des Sciences de la Terre





5. ANNEXES





ATTESTATION D'ASSURANCE
Responsabilité civile

Valable pour la période du 31 juillet 2017 au 31 juillet 2018

La Mutuelle du Mans Assurances IARD / MMA IARD S.A. atteste que : M.FERRACCI CECCALDI Jean-Joseph.....
demeurant : Domaine de Venturi 20167 ALATA
est titulaire, pour l'activité de HYDROGEOLOGUE
du contrat n° : 114 960 086 qui garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Exploitation et
Navigation qui peut lui incomber.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager
La Mutuelle du Mans Assurances IARD / MMA IARD S.A en dehors des limites précisées par les clauses et
conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à AJACCIO, le 7 Août 2017.

L'assureur, par délégation, l'Agent Général,

Eric LECCIA

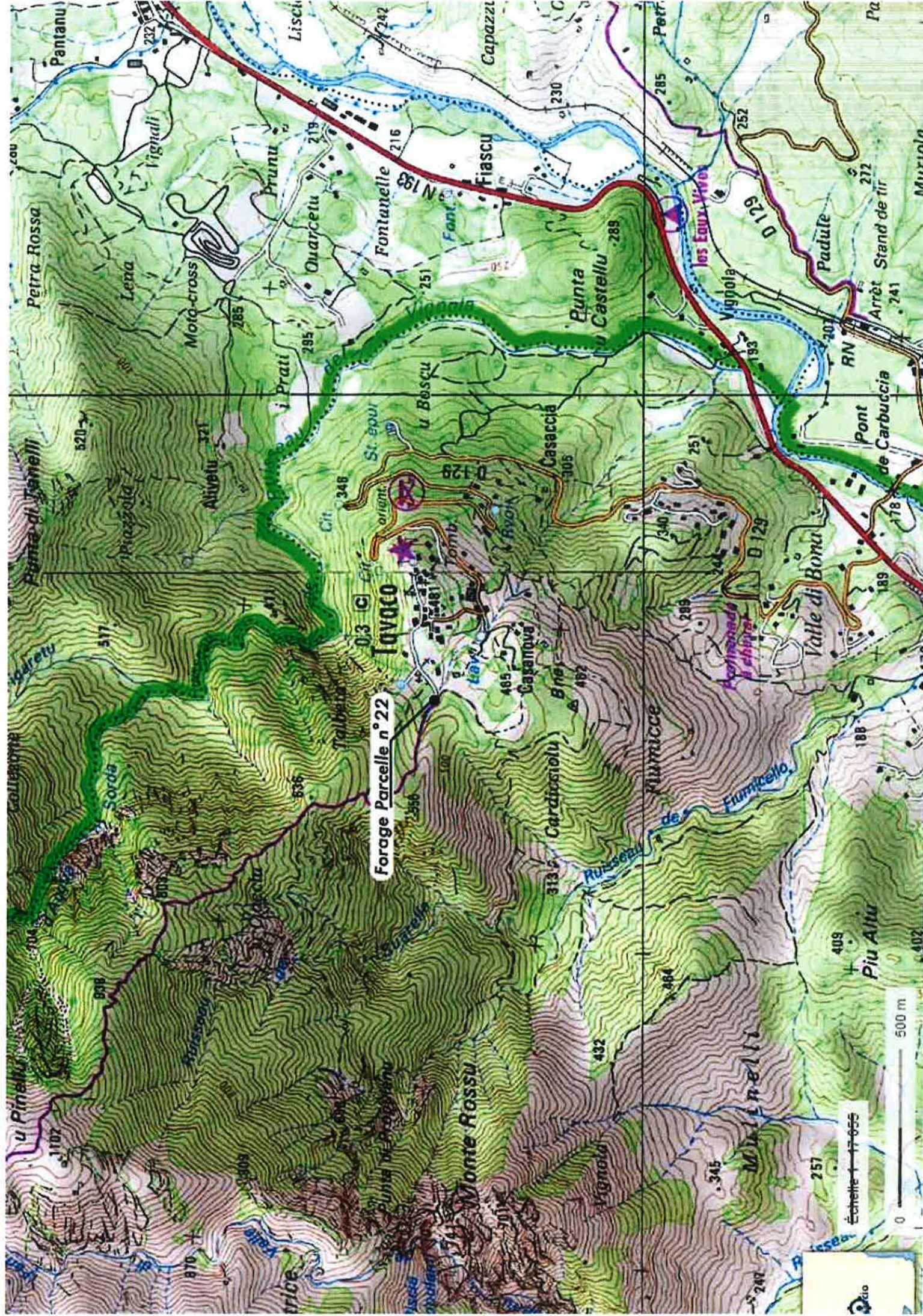
Agent Général Exclusif MMA
AJACCIO - PROPRIANO

Tél. 04 95 21 36 48 - Tél. 04 95 76 86 31

lecclassur@mma.fr

N° ORIAS 07011971 - www.orias.fr

ANNEXE 2 / Plans de situation



Forage Parcelle n°22

Échelle 1:7655

500 m





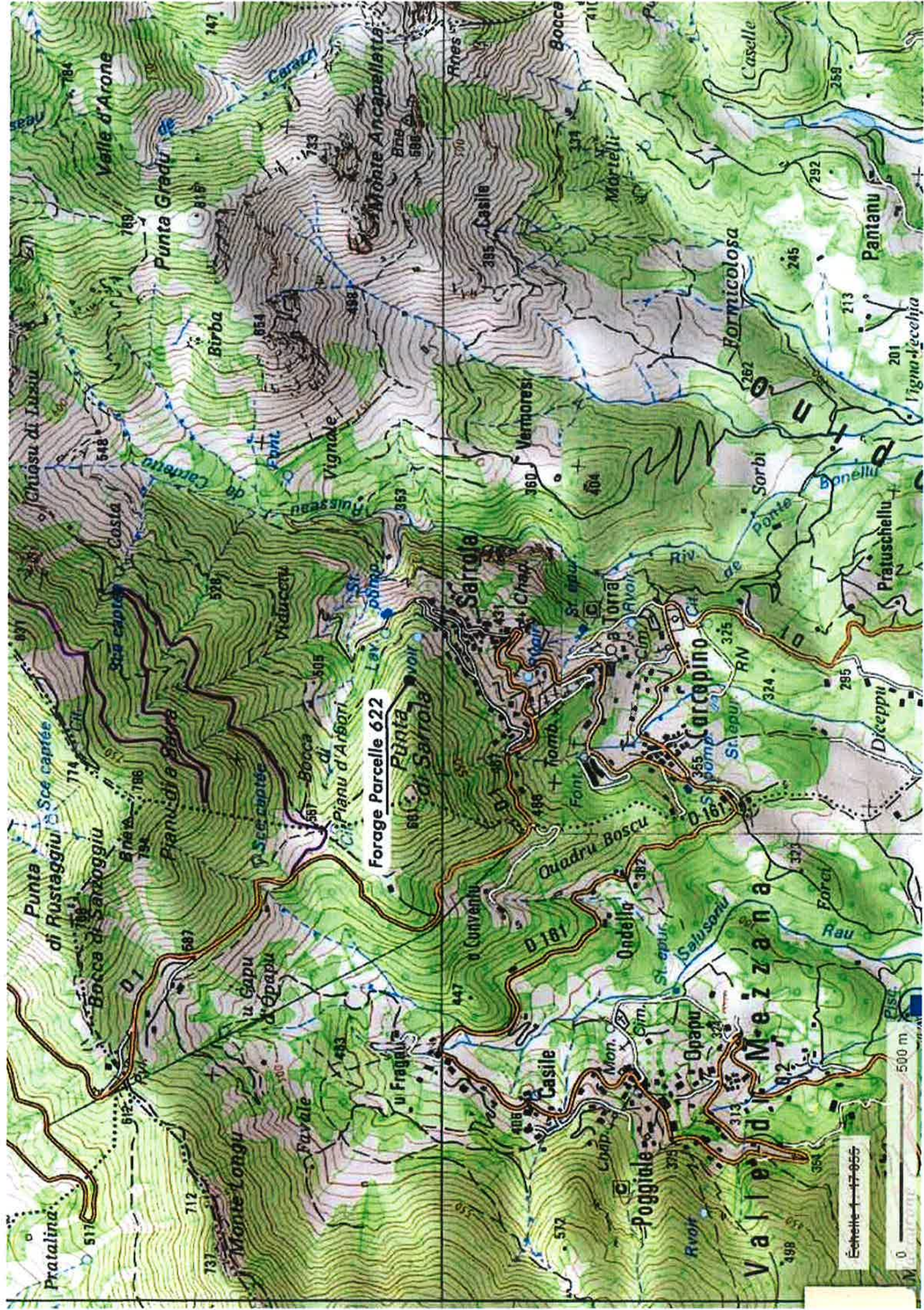
Forage Parcelle n° 572

Carcapino

Valle d'Alghero

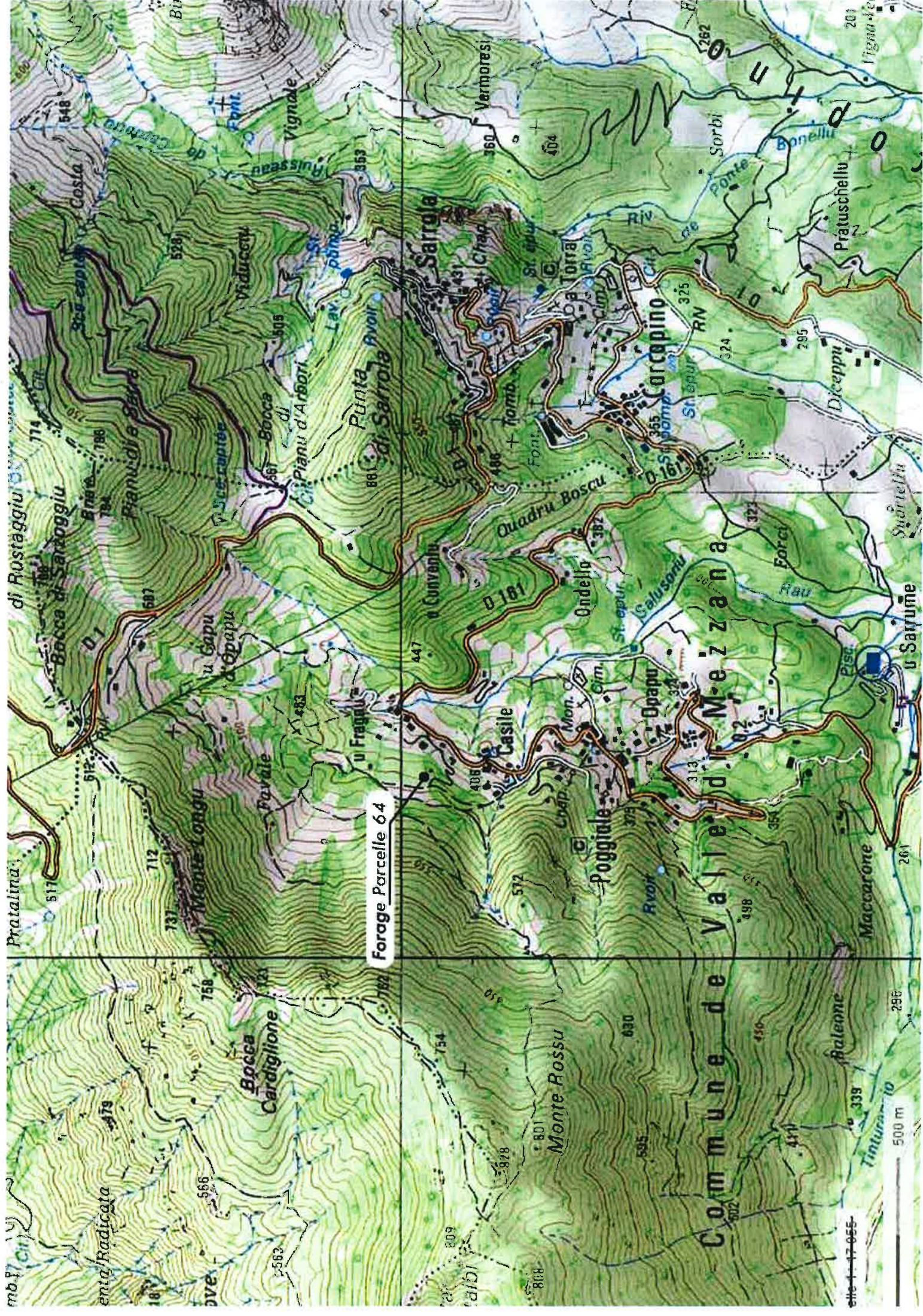
Echelle 1:7000

0 500 m



Échelle 1:17-055

0 500 m



Annexe 3 : Photographies des sites

Sarrola Carcopino Parcelle D572

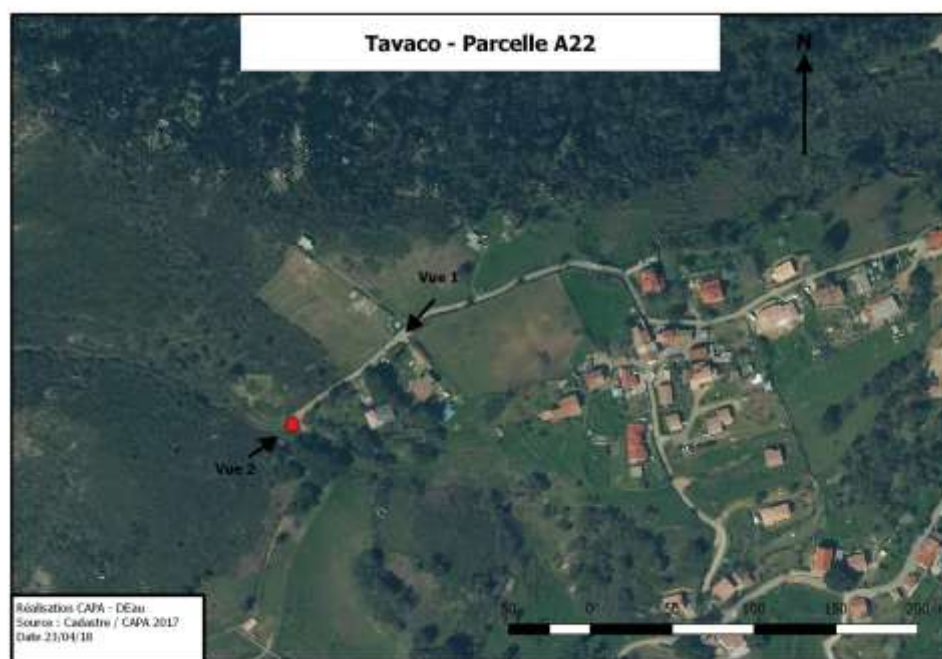


Vue 1



Vue 2

Tavaco Parcelle A22



Vue 1



Vue 2

Tavaco Parcelle A152

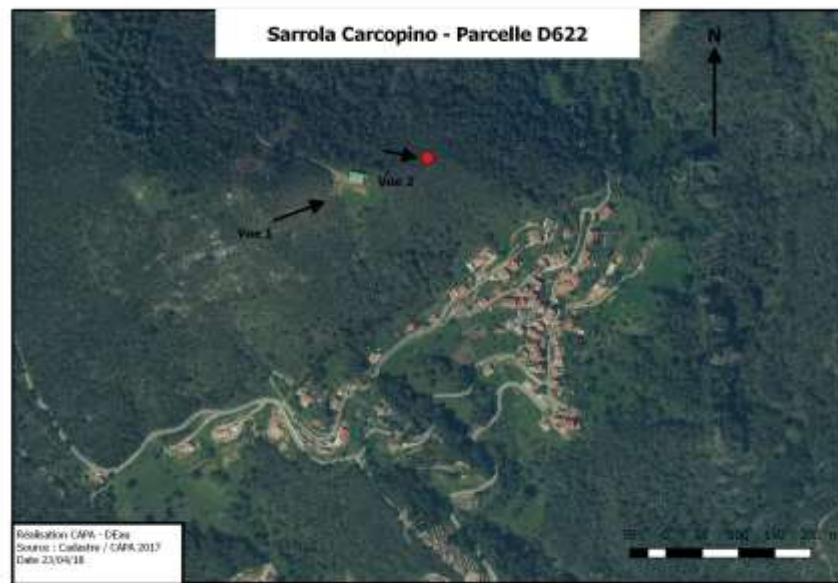


Vue aérienne



Vue 1

Sarrola Carcopino Parcelle D622



Vue 1



Vue 2

Valle di Mezzana Parcelle A64



Vue 1



Vue 2

ANNEXE 5 / Plans des abords

Plan comprenant l'implantation du forage et la matérialisation d'un rayon de 100m.

Affectation des terrains avoisinants :

Sarrola Carcopino – Parcelle D 572 : Prairie, maquis route départementale

Tavaco – Parcelle A22 : Maquis, chemin et quelques habitations

Tavaco – Parcelle A152 : Prairie, maquis, habitations et route départementale

Sarrola Carcopino : Parcelle D 622 : Maquis et bergerie au-dessus

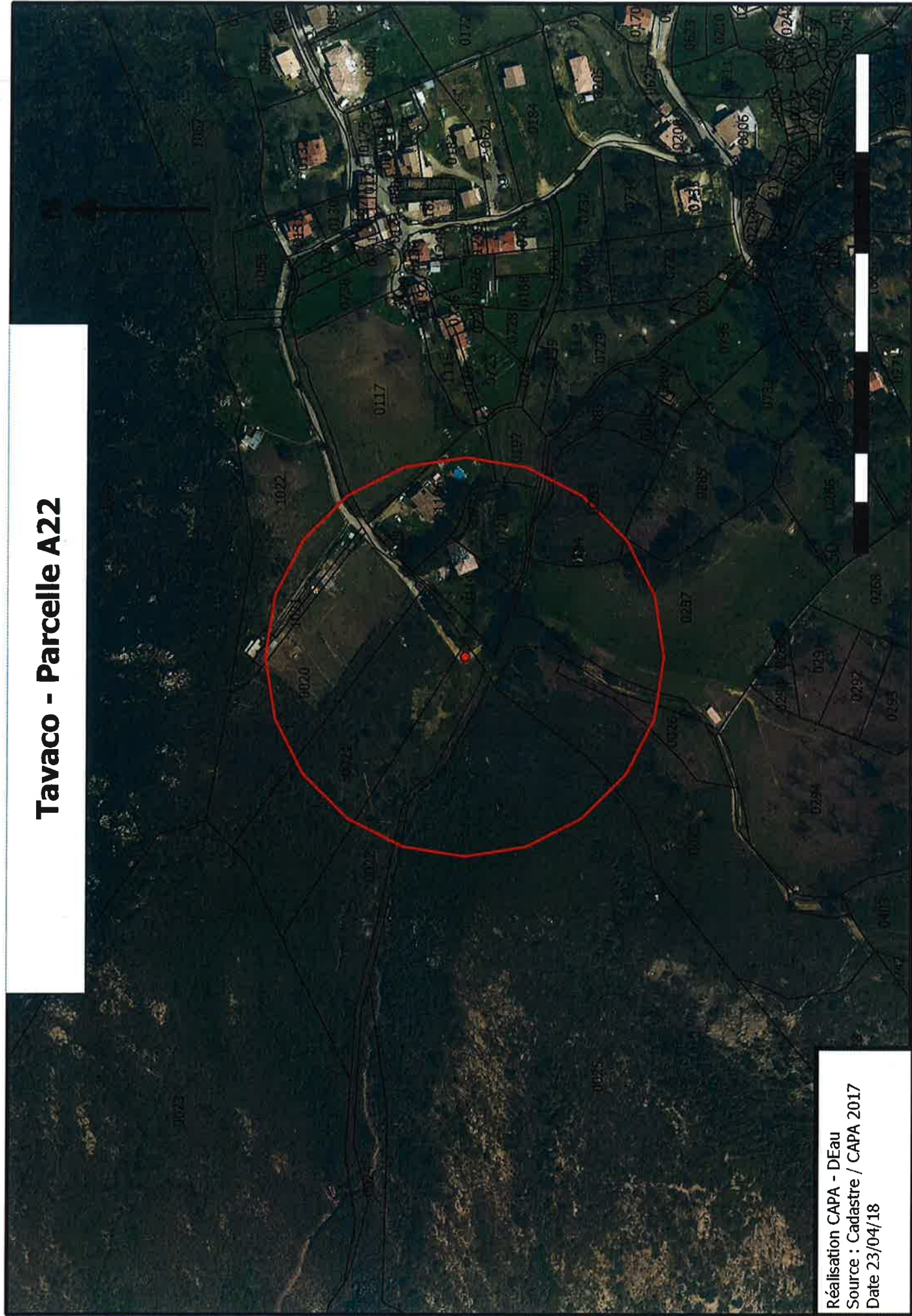
Valle di Mezzana : Parcelle A64 : Prairie et maquis

Sarrola Carcopino - Parcelle D572



Réalisation CAPA - DEau
Source : Cadastre / CAPA 2017
Date 23/04/18

Tavaco - Parcelle A22



Réalisation CAPA - DEau
Source : Cadastre / CAPA 2017
Date 23/04/18

Réalisation CAPA - DEau
Source : Cadastre / CAPA 2017
Date 23/04/18

Sarrola Carcopino - Parcelle D622



Réalisation CAPA - DEau
Source : Cadastre / CAPA 2017
Date 23/04/18

Valle di Mezzana - Parcelle A64



Réalisation CAPA - DEau
Source : Cadastre / CAPA 2017
Date 23/04/18